

MISSION LOCALE AVENIR JEUNES MEDOC

Siège social : 34 cours Jean Jaurès
33340 LESPARRÉ-MÉDOC

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos au 31/12/2023

Aux membres de l'Association MISSION LOCALE AVENIR JEUNES MEDOC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE AVENIR JEUNES MEDOC relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « Fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.
- La note « Engagements en matière de pensions et retraites » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ce passif, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

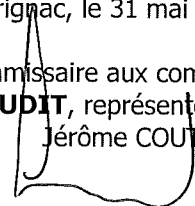
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 31 mai 2024

Le Commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND





BILAN ACTIF - Exercice clos le 31/12/23

	31/12/2023			31/12/2022
	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	11 295	9 144	2 151	0
Fonds commercial (dont droit au bail)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	115 067	33 160	81 907	93 103
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	101 865	86 488	15 377	17 660
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (dont à moins d'un an)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 500	1 000	1 500	1 500
TOTAL (I)	230 727	129 782	100 935	112 269
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnement				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances d'exploitation (dont à plus d'un an)				
Créances usagers et comptes rattachés	190 323		190 323	179 753
Autres créances	1 743		1 743	1 647
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	343 092		343 092	268 209
Charges constatées d'avance	10 934		10 934	11 062
TOTAL (II)	646 092		646 092	460 671
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	776 819	129 782	647 027	572 934



BILAN PASSIF - Exercice clos le 31/12/23

	31/12/2023	31/12/2022
	NET	NET
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds propres	288 930	219 049
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau débiteur		
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	101 936	69 881
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 999	5 199
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	392 865	294 129
Comptes de liaison		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	55 718	74 576
TOTAL (III)	55 718	74 576
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	118 284	134 951
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	118 284	134 951
DETTES (1)		
Emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 342	25 228
Dettes fiscales et sociales	57 819	44 051
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	80 160	69 278
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I à VI)	647 027	572 934
(1) dont à moins d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(1) dont à plus d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		



EN EUROS

COMPTE DE RESULTAT - Exercice clos le 31/12/23

	31/12/2023	31/12/2022
	TOTAL	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services		
Montant net des produits d'exploitation	0	0
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 228 162	1 143 653
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	32 194	13 196
Collectes		
Autres produits	84	63
Utilisation des fonds dédiés	134 951	187 852
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 395 391	1 344 764
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	215 255	184 081
Impôts, taxes et versements assimilés	47 322	50 262
Salaires et traitements	702 834	683 432
Charges sociales	189 630	205 087
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	23 610	16 904
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	481	614
Autres charges		
Report en fonds dédiés	118 284	134 951
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	1 297 416	1 275 331
1-RESULTAT D'EXPLOITATION	97 975	69 433
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de changes		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	0
CHARGES FINANCIERS		
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 000
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Dotation pour dépréciation immos financières		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS	0	1 000
2-RESULTAT FINANCIER	0	-1 000
3-RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	97 975	68 433

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

	31/12/2023	31/12/2022
	TOTAL	TOTAL
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	761	1 317
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
QP de subventions d'investissements non renouvelables virée au résultat	3 200	3 200
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 961	4 517
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		3 069
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	3 069
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 961	0
TOTAL DES PRODUITS	1 399 352	1 349 281
TOTAL DES CHARGES	1 297 416	1 279 400
5-SOLDE INTERMEDIAIRE	101 936	69 881
6-EXCEDENT OU DEFICIT	101 936	69 881
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	8 655	7 893
TOTAL	8 655	7 893
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de bien	-8 655	-7 893
TOTAL	-8 655	-7 893
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
(2) dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		

ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2023

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2023 dont le total du bilan s'élève à 647 027 euros et qui dégage un excédent de 101 936 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 31/05/2024.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La Mission Locale Avenir Jeunes Médoc s'est fixée pour objet :

- de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions ou initiatives destinées à faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans
- de renforcer la lutte contre l'exclusion et la marginalisation
- de prendre en compte la problématique globale de l'insertion sociale des jeunes
- de proposer une complémentarité de services de proximité
- d'apporter sa contribution au regroupement et à la coordination des organismes et partenaires qui concourent à des objectifs de même nature

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2023, La Mission Locale s'est mise en conformité au regard du respect de la RGPD avec l'intervention d'un prestataire et la réalisation du registre de traitement obligatoire.

En vue de la Labellisation qui doit être déposée avant décembre 2024, la structure a étudié des propositions et fait appel à un cabinet-conseil qui intervient sur la réalisation d'un diagnostic de territoire et la mise en œuvre d'un projet associatif qui sera finalisé en mai 2024

En fin d'année, les entrées CEJ ont augmenté et ont dépassé la cible de 213 jeunes initialement prévu pour atteindre le nombre de 232 entrées.

Les nombreux mouvements de personnel, principalement liés à des problèmes de santé, ont demandé au personnel présent de compenser les absences et de s'adapter. Suite au départ d'un responsable de secteur en juin (remplacé en 2024), le personnel a dû faire preuve d'une grande autonomie.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 de juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 qui réforme le règlement CRC 99-01.

Changement d'estimation

Néant

Changement de méthode

Néant

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Agencement des constructions	de 3 ans à 10 ans
Matériel et outillage industriels	néant
Agencements, aménagements, installations	néant
Matériel de transport	néant
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Financement de l'accompagnement des jeunes dans le cadre du Contrat Engagement Jeunes

L'association a signé avec l'État une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de 4 ans allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022, à effet de financer les coûts engagés par l'association dans le cadre du programme d'actions attaché au dispositif de la « Garantie jeunes » devenu le « Contrat Engagement Jeunes ». Pour l'année 2023 et du fait de la présence d'un avenant d'un an, l'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 724 448 euros. La prestation d'accompagnement des jeunes par l'association dure 6 mois minimum à partir de leur date d'entrée dans le dispositif. Si, à la clôture de l'exercice, la subvention n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice au titre de la prestation d'accompagnement, l'engagement pris par l'association envers les jeunes est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Dans ce contexte, et pour faire concilier le produit de la subvention avec les charges supportées par l'association (salaires, location de salle, prestataire...), l'association constitue des fonds dédiés en considérant un taux de renouvellement des contrats conclus avec les jeunes de 20% (pour les seuls contrats d'une durée de 6 mois).

Au 31 décembre 2023, le montant de la subvention inscrite dans les comptes en lien avec ce dispositif s'est élevé à 724 448 euros et les fonds dédiés correspondant s'élevaient à 118 284 euros. Cette somme a été déterminée en considérant le nombre de jeunes entrés dans le dispositif en 2023 et la date de leur entrée.

Fonds dédiés

Les comptes annuels des associations et fondations doivent être établis conformément au Plan comptable général, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par leurs spécificités. L'une des principales adaptations concerne les fonds dédiés qui sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (règl. CRC 99-01, art. 3).

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements en matière de pensions et retraites

Horizons	Départs	Droits acquis (€)	V.A.P. (€)	Engagements (€)
0	1	5 459,28	5 459,28	5 459,28
9	1	16 940,22	12 234,65	8 996,07
10	1	16 957,19	11 326,72	7 787,12
14	2	31 884,11	19 343,24	10 608,76
15	1	10 886,52	6 378,54	0,00
16	1	10 577,90	5 976,67	0,00
18	3	61 023,62	30 172,16	9 770,17
19	3	52 989,97	26 606,69	10 309,83
25	2	29 576,16	10 696,86	626,79
26	1	16 308,72	5 735,97	0,00
30	1	17 476,85	4 886,87	1 127,74
32	1	17 577,68	4 366,41	689,43
33	1	11 122,74	2 602,53	342,44
total		298 780,96	145 786,58	55 717,63

Hypothèses de calcul retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans (âge légal)
- Turn over faible
- Départ volontaire
- Taux d'inflation : 1%
- Taux d'actualisation : 3.20%
- Taux de charges sociales patronales : 52% pour les cadres et 38% pour les non cadres

L'engagement retraite est comptabilisé en provision pour charges, au passif. Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2023 à 55 718 euros.

Commissaire aux Comptes :

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 s'élèvent à 5 160 euros.

Effectif moyen salarié :

ETP 2023 = 21.90 (ETP 2022 = 23.01)

Contributions volontaires en nature

La valorisation de ces contributions est déterminée par les éléments communiqués par les communes accueillantes, à défaut, soit par une reprise des données transmises l'année précédente, soit par une estimation du coût de location au m² par commune (issue de <https://www.seloger.com/prix-de-l-immo/location/pays/france.htm> - données de décembre 2023) proratisée au nombre de jours de permanences.



EN EUROS

IMMOBILISATIONS - Exercice clos le 31/12/23

		Valeur brute de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	8 823		2 472
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		113 885		1 182
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers		6 216		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		63 212		7 818
Mobilier		33 681		810
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL III	216 994	0	9 810
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		0		
Prêts et autres immobilisations financières		2 500		
	TOTAL IV	2 500	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		228 317	0	12 282

		Diminution		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	(I)			0	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)			11 285	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui				115 067	
Installations générales, agencements, aménag constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers				6 216	
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier			8 861	62 169	
Mobilier			1 012	33 479	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total III		9 873	216 931	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				2 500	
Prêts et autres immobilisations financières			0	2 500	
	Total IV		0	2 500	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			9 873	230 726	

**AMORTISSEMENTS - Exercice clos le 31/12/23****SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, rech, dévelop.	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	8 823	321		9 144
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui		20 782	12 378		33 160
Installations générales, agencements et amén.constructions		6 216		0	6 216
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et amén.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		79 233	10 912	9 873	80 272
Emballages récupérables et divers					
	Total III	106 231	23 290		119 648
Immobilisations financières					
		1 000			1 000
Autres immobilisations financières	Total IV	1 000	0		1 000
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		116 054	23 610	0	129 792



MISSION LOCALE DU MEDOC
34 cours Jean Jaurès
33340 LEPARRE MEDOC

EN EUROS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS - Exercice clos le 31/12/23

Produits exceptionnels		Imputé au compte
Quote part subvention investissement virée au résultat (simulateurs)	3 200	7771000
Produits exceptionnels	761	7700000
Total	3 961	

Charges exceptionnelles		Imputé au compte
Valeur comptable des éléments actif cédés	0	6750000
Total	0	



TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES - Exercice clos le 31/12/23

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
ETAT Garantie Jeunes	134 951	134 951	134 951		
ETAT Contrat Engagement Jeune				118 284	118 284
TOTAL	134 951	134 951	134 951	118 284	118 284

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels					
Total					
Legs et donation					
Total					
TOTAL					



TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS PROPRES - Exercice clos le 31/12/23

LIBELLE	Solde au début de l'exercice A	Affectation du résultat	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise					
- patrimoine intégré	219 049	69 881			288 930
- fonds statutaires					
- subventions d'investissement non renouvelables					
- apports sans droits de reprise					
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables					
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	69 881	-69 881	101 936		101 936
Fonds associatifs avec droit de reprise					
- apports					
- legs et donations					
- subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Résultat sous contrôle des tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise					
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	5 199			3 200	1 999
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	294 129	-	101 936	3 200	392 865



PRODUITS A RECEVOIR - Exercice clos le 31/12/23

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	190 323	179 754
Autres créances	1 743	1 647
Valeurs mobilières de placements		
Disponibilités		
Total	192 066	181 401

CHARGES A PAYER - Exercice clos le 31/12/23

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 342	25 228
Dettes fiscales et sociales	57 819	44 051
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	80 161	69 279

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE - Exercice clos le 31/12/23

Produits constatés d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		0
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	0	0

Charges constatées d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	10 934	11 062
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	10 934	11 062